



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°03/2010 du 13 janvier 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 03/2010 du 13 janvier 2010

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°03 du 13 janvier 2010

---ooOoo---

S O M M A I R E

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

PREF/CAB/2010-020	12/01/2010	Arrêté portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) 2009	2
-------------------	------------	---	---

ARRETE n°PREF/CAB/2010-020 du 12 janvier 2010
Portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) 2009

Article 1 :

Au titre des personnels administratifs, d'accueil, techniques et d'entretien, il est prescrit, pour la période allant du jour de signature du présent arrêté à la fin de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009 à :

Mairie d'Auxerre	POURANTRU	Myriam
------------------	-----------	--------

de se mettre à disposition de l'autorité requérante dans le centre de vaccination d'Auxerre, afin d'effectuer la mission qui lui sera confiée dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009.

Les plannings de travail seront établis chaque semaine et adressés aux agents sus-mentionnés, ainsi qu'à leur autorité hiérarchique.

L'intéressée y occupera des fonctions administratives, d'accueil, techniques et/ou d'entretien dans le centre, dans des conditions déterminées par les chefs dudit centre.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chacune des personnes dont les biens ou services sont requis.

Le Préfet, Pascal LELARGE